

Chers parents,

Après l'inscription de votre enfant à l'école, voici les informations pour inscrire votre enfant au service de garde.
Si vous n'avez pas besoin du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, merci d'aller l'indiquer sur la réinscription au service de garde en choisissant l'option « Ne pas inscrire au service de garde »

Pour les familles en garde partagée

Un élève est considéré en garde partagée pour l'inscription en ligne de février 2026 lorsque son dossier était traité en garde partagée avant le 30 juin 2025.

Pour les parents de ces enfants, chacun d'eux pourra compléter sa propre fiche d'inscription en ligne, selon la condition suivante :

- Le premier répondant (celui inscrit auprès du Ministère) doit en premier, inscrire l'enfant au service de garde ou confirmer « ne pas inscrire l'enfant au service de garde ». Par la suite, il doit aviser l'autre répondant.

Vous pouvez consulter la vidéo explicative : [Mozaïk-Inscription - Inscription au service de garde - YouTube](#)

Période d'inscription : entre le 2 et le 13 février 2026

Vous pouvez accéder au formulaire d'inscription du service de garde, après l'inscription scolaire au plus tard le 13 février.

Vous pouvez consulter la vidéo explicative : [Mozaïk-Inscription - Inscription au service de garde - YouTube](#)

1) Il y a 5 sections à compléter :

1 Identification

2 Fréquentation

3 Fiche santé

4 Contacts

5 Confirmation

- 2) Fréquentation : Compléter la fréquentation de l'enfant pour chacune des journées de la semaine. À la question, « Date de début de fréquentation : », inscrivez le **31 août 2026, première journée de classe ou une date ultérieure**. Pour l'inscription aux **journées pédagogiques** du mois d'août, un formulaire vous sera acheminé d'ici la fin de l'année scolaire en cours.
- 3) Fiche santé : Vous pouvez supprimer, modifier ou ajouter des informations au niveau de la santé de votre enfant. **Ne pas compléter la section numéro d'assurance maladie et date d'expiration**.
- 4) Contacts : compléter les contacts et les autorisations.
- 5) Confirmation : Vous devez confirmer l'inscription.

Pour effectuer l'inscription d'un autre enfant, cliquer sur la plaquette « Retour au Portail ».

Vous pouvez visualiser l'inscription complétée. Cette action vous permet de valider l'information que vous venez de consigner.

Veuillez noter qu'après la confirmation, il vous sera impossible de modifier votre inscription électronique. Vous devrez vous procurer le formulaire papier auprès du service de garde.

En cas de problème ou pour toute question, vous pouvez communiquer avec le service de garde de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La direction de l'école